



Souscription 2026 • SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

RC Aéronef + IA à la place Pilote et/ou Passager

→ La souscription 2026 se fait en ligne à partir du 1^{er} décembre 2025 sur www.ffplum.fr > espace Dirigeant.
Vous pouvez néanmoins compléter et envoyer cette version papier par courrier.

Souscripteur

Nom du club/structure :

Code du club/école : | | | | | | | |

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Informations

Nom/prénom du Pdt./Gérant(e) :

N° Adhérent :

Tél. Portable/fixe :

Courriel :

Les garanties accordées par la formule SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

MONOPLACE	<input checked="" type="checkbox"/> 1 > Responsabilité Civile Aéronef	<input checked="" type="checkbox"/> 2 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PILOTE	<input checked="" type="checkbox"/> 3 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PASSAGER	BIPLACE
-----------	---	---	---	---------

- Ces garanties sont attachées à un ULM et permettent de garantir, dès lors que les pilotes, élèves et instructeurs sont licenciés à la FFPLUM :
 - les dommages occasionnés par cet ULM aux tiers,
 - les dommages corporels que le pilote ou le passager pourraient subir sans désignation préalable.

- Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

TARIF PAR ULM	Période de souscription	Monoplace	Biplace
		Garanties 1 et 2	Garanties 1, 2 et 3
	Janvier à Mars 2026	466 €	967 €
	Avril à Juin 2026	361 €	737 €
	Juillet à Septembre 2026	257 €	507 €
	Octobre à Décembre 2026	153 €	278 €

ULM à assurer



ULM n°1				
Type d'ULM :	<input type="checkbox"/> Monoplace	<input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Équipé d'un parachute de secours	<input type="checkbox"/> Équipé de flotteurs ou skis
N° d'identification française : (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)				
			Constructeur :	Type (modèle) :
Date de prise d'effet souhaitée* (jj/mm) :/...../2026			Prime forfaitaire TTC : €	

* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la Poste et au plus tôt, au 01/01/2026.





FORMULAIRE RÉSERVÉ AUX CLUBS ET STRUCTURES COMMERCIALES AFFILIÉS FFPLUM

ULM n°2

Type d'ULM : Monoplace Biplace Équipé d'un parachute de secours Équipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : Constructeur :

Type (modèle) :

Date de prise d'effet souhaitée* (jj/mm) : / / 2026

Prime forfaitaire TTC : €

ULM n°3

Type d'ULM : Monoplace Biplace Équipé d'un parachute de secours Équipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : Constructeur :

Type (modèle) :

Date de prise d'effet souhaitée* (jj/mm) : / / 2026

Prime forfaitaire TTC : €

ULM n°4

Type d'ULM : Monoplace Biplace Équipé d'un parachute de secours Équipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : Constructeur :

Type (modèle) :

Date de prise d'effet souhaitée* (jj/mm) : / / 2026

Prime forfaitaire TTC : €

ULM n°5

Type d'ULM : Monoplace Biplace Équipé d'un parachute de secours Équipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : Constructeur :

Type (modèle) :

Date de prise d'effet souhaitée* (jj/mm) : / / 2026

Prime forfaitaire TTC : €

* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la Poste et au plus tôt, au 01/01/2026.

Votre récapitulatif

Indiquez le nombre d'ULM à assurer →

Votre récapitulatif

Additionnez les montants des pages 1 et 2 Total à régler → €

Votre règlement

par chèque bancaire avec mon règlement ci-joint de : € libellé à l'ordre de FFPLUM

par virement bancaire : nous consulter.

par prélèvement SEPA : il est possible de régler en 3 fois ou par mensualisation.

Rendez-vous sur votre espace licencié pour fournir les documents nécessaires à ce moyen de paiement !

Pour tout autre moyen de règlement, contactez la Fédération au 01 49 81 74 43.

RAPPEL : LES GARANTIES D'ASSURANCES SOUSCRITES EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DÉCEMBRE 2026 À 24H. SANS TACITE RECONDUCTION.

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS INDICUÉES SUR CET IMPRIMÉ • JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE MON ULM ET/OU L'ULM AVEC LEQUEL JE VOLE N'EST PAS BASÉ DANS UN PAYS IMPOSANT DE SOUSCRIPTRE UNE ASSURANCE AUPRÈS D'UN ASSUREUR LOCAL • JE CONSENTE À LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DE MES DONNÉES PAR LA FÉDÉRATION ET SON PARTENAIRE EXALTO, AINSI QUE SON COURTIER ET LES ASSUREURS, PENDANT LA DURÉE AU COURS DE LAQUELLE JE SUIS LICENCIÉ(E) À LA FFPLUM • JE DÉCLARE AVOIR REÇU, PRIS CONNAISSANCE DES NOTICES D'INFORMATIONS LÉGALES JOINTES À LA PRÉSENTE DEMANDE D'ASSURANCES ET EN AISSÈTE LES TERMES, CONDITIONS ET EXCLUSIONS. JE DÉCLARE ÉGALEMENT AVOIR REÇU LES FICHES D'INFORMATION LÉGALE D'AIR COURTAge ASSURANCES ET DE LA FFPLUM, LA FICHE D'INFORMATIONS RELATIVES À XL CATLIN SERVICES SE, SUCCURSALE FRANÇAISE, AINSI QUE LES DOCUMENTS D'INFORMATION NORMALISÉS SUR LES PRODUITS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE, INDIVIDUELLE ACCIDENT ET LA FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL. L'INTÉGRALITÉ DES CONTRATS D'ASSURANCE PROPOSÉS EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET D'AIR COURTAge ASSURANCES : <https://www.air-assurances.eu/ffplum>

N'oubliez pas de signer ici

Date et signature président(e)/gérant(e) :



Renvoyez ces 2 pages sous enveloppe affranchie à la Fédération

Contrat d'assurance Responsabilité Civile Aviation (RC Utilisateur et RC Aéronef) n°FR00017309AV25A souscrit auprès d'XL Insurance Company SE, Succursale Française. Contrat Individuelle Accident des Licenciés (Praticant, Passager, à la place ou SHN) n°76865383-30054 souscrit auprès de HDI Global SE. Contrat Assistance-Rapatriement (Praticant et Passager) n°76865383-30049 souscrit auprès de HDI Global SE. Contrat Casse au sol uniquement n°FRM000001AV17A/AVI/FPPLUM2026 souscrit auprès d'XL Insurance Company SE. Les primes d'assurance sont TTC, forfaitaires et annuelles. LES GARANTIES EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DÉCEMBRE 2026 à 24H (CONTRATS SANS TACITE RECONDUCTION). La limite de garantie Responsabilité Civile Aviation applicable est de 2 500 000€ par sinistre, y compris



Fédération Française d'ULM

96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort
01 49 81 74 43 - ffplum@ffplum.org - www.ffplum.fr

ORIAS n°18005543



Document non contractuel. Mandataire d'Intermédiaire en Assurances, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins en partenariat avec Air Courtage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n°07 000 679 www.orias.fr